

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3428

22 décembre 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|--|--------|
| Aero-Flux S.à.r.l. | 164538 | NN (L) | 164503 |
| Agence Immobilière Waldbillig S.à r.l. | 164540 | NRG 6 S.A. SPF | 164502 |
| Alcentra S.à r.l. | 164540 | NRG 7 S.A. SPF | 164502 |
| ALEF II | 164538 | Ortus S.A. | 164498 |
| Ales Investments S.à r.l. | 164540 | Parworld | 164501 |
| Allegion Lux Financing II S.à r.l. | 164540 | PRG Subsidiary 1 S.à r.l. | 164541 |
| Altraplan Luxembourg S.A. | 164534 | Quadra Stuttgart S.à r.l. | 164499 |
| Anima Sicav | 164503 | Realview S.A. | 164538 |
| Architecte Claude Buttet s.à r.l. | 164539 | Redart S.à r.l. | 164498 |
| Aza Management S.à r.l. | 164539 | Residia Immobilier S.à r.l. | 164543 |
| BayernInvest Luxembourg S.A. | 164505 | Residia Immobilier S.à r.l. | 164539 |
| CITE CINE | 164504 | Retail Investment I | 164512 |
| Eligo Fund | 164505 | Rippilux S.A. | 164500 |
| Energie 5 Holding S.A. | 164501 | Ruksun Properties SARL | 164538 |
| Garfunkelux Holdco 2 S.A. | 164508 | Safety Lux S.à r.l. | 164539 |
| Garfunkelux Holdco 2 S.A. | 164519 | Simon Europe 2 S.à r.l. | 164544 |
| Iberian Renewable Energies, S.C.A., SICAR | 164514 | Skywood Realty I S.à r.l. | 164543 |
| Isis Immobilier | 164511 | SMP S.à r.l. | 164540 |
| L'art de Fer S.à r.l. | 164544 | Société des Cadres EIS S.A. | 164499 |
| (LF) | 164499 | Soludim S.à r.l. | 164543 |
| (LF) Fund of Funds | 164498 | Soludim S.à r.l. | 164539 |
| Lumax International Holdings S.A. | 164498 | SPQR Capital Holding S.A. | 164500 |
| Mandarine Funds | 164506 | Structured Solutions | 164507 |
| Maretex S.A. | 164504 | Sunrise Invest | 164539 |
| Moventum Plus Aktiv | 164500 | VP Fund Solutions (Luxembourg) S.A. | 164499 |

Lumax International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 20.810.

Les actionnaires de notre société sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra 20, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, le 29 janvier 2016 à 11,00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2014,
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice 2014,
3. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2014,
4. Affectation du résultat 2014,
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015204194/18.

Ortus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 129.538.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG DER AKTIONAERE

der Ortus S.A., welche am 07. Januar 2016 um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2014
3. Beschlussfassung über das Jahresergebnis
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2015199037/17.

(LF) Fund of Funds, Fonds Commun de Placement.

Le Règlement de Gestion de (LF) Fund of Funds coordonné au 30 novembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobank Fund Management Company (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015199285/9.

(150223985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Redart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 166.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174007/10.

(150192821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Société des Cadres EIS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.293.620,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.693.

Conformément aux dispositions de l'article 70 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, nous avons l'honneur de vous informer qu'une

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

de notre société se tiendra de façon extraordinaire le *11 janvier 2016* à 11:00, heure locale, en l'étude de Me Danielle KOLBACH, Notaire, domicilié 66 Grand'Rue, L-8510 REDANGE-SUR-ATTERT, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- a. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ;
- b. Ratification des distributions d'acomptes sur dividendes décidées le 20 février 2015 et le 27 juillet 2015 ;
- c. Approbation du bilan, des comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 30 novembre 2015 ;
- d. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes ;
- e. Divers.

Chaque action donne droit à une voix. Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée et à procéder au vote. Les actionnaires peuvent mandater par écrit une autre personne pour assister à l'assemblée et voter en leur nom. Ce mandataire ne doit pas être nécessairement un actionnaire de la société.

Pour être valables les procurations doivent arriver au siège de la société le 7 janvier 2016 au plus tard.

Le 18 décembre 2015

Sur instructions du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015204195/25.

VP Fund Solutions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 42.828.

Die Änderungen des Allgemeinen Verwaltungsreglements und des Sonderreglements Do Aktien Global, welche am 22. Dezember 2015 in Kraft traten, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VP Fund Solutions (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015205029/11.

(150229904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

(LF), Fonds Commun de Placement.

Le Règlement de Gestion de (LF) coordonné au 30 Novembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobank Fund Management Company (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015197735/9.

(150222223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Quadra Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.174.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173988/9.

(150192238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Moventum Plus Aktiv, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.534.

The Board of Directors is pleased to convene the shareholders of Moventum Plus Aktiv to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV on *11 January 2016* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and report of the approved statutory auditor
2. Approval of the annual accounts as at 30 September 2015
3. Allocation of results
4. Discharge to the directors
5. Election of the approved statutory auditor
6. Statutory elections
7. Remuneration of directors

Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by simple majority of the votes cast.

In order to attend the annual general meeting shareholders of bearer shares have to deposit their shares five working days prior to the annual general meeting with their custodian bank.

Proxies are available at the registered office of the SICAV. Shareholders, who wish to attend the annual general meeting, are requested to inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bd.l.lu) at least five calendar days prior to the annual general meeting.

Référence de publication: 2015205500/755/24.

SPQR Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 150.334.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 17 décembre 2015 que Messieurs Alessandro Benedetti et Bertrand Gauquelin des Pallieres ont été révoqués de leurs positions d'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ont été remplacés par Mesdames Sobia Khan, née le 18 août 1966 à Nagpur, Inde et résidant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et Mélanie Pradas, née le 12 décembre 1979 à Antique, Philippines et résidant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg avec effet au 17 décembre 2015 jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2016.

Par conséquent, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Christian Kruppa comme administrateur de la Société;
- Sobia Khan comme administratrice de la Société; et
- Mélanie Pradas comme administratrice de la Société.

Le 17 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015204958/20.

(150229755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Rippilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 181.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015174012/10.

(150192834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Energie 5 Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.516.

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société que l'Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après l' "Assemblée ") qui a eu lieu le 14 décembre 2015 à 8 heures n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour. En effet, au moins 50% du capital social requis par la loi n'était pas présent ou représenté à cette Assemblée conformément au quorum requis par la loi.

Par conséquent, une nouvelle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la " LCSC ").

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de la LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Qui se tiendra au 24, Bohey, L-9647 Doncols, en date du *21 janvier 2016* à 9 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions ;
2. Réduction du capital social de la Société à concurrence de trois cent cinquante-deux mille euros (EUR 352.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent deux mille euros (EUR 702.000,-) à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) sans suppression d'actions mais par réduction du pair comptable des actions existantes ;
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts ;
4. Délégation de pouvoirs ;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015205526/1004/28.

Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.384.

NOTICE OF STATUTORY GENERAL MEETING

The Statutory General Meeting will be held on Wednesday, *January 20, 2016* at 11.00 a.m., at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, building H2O, block A, ground floor, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, to deliberate on the following agenda :

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the auditor;
2. Approval of the annual accounts for the financial period closed as at September 30, 2015 and allocation of the results;
3. Discharge to the Directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The shareholders must express their intention to take part in the Meeting at the latest five (5) business days before the date of the Meeting. They will be admitted at the Meeting upon proof of their identity and presentation of a share(s) blocking certificate.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented; account shall not be taken of abstentions. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote. Fractional shares shall have no voting right.

Annual accounts, as well as the report of the Auditor and the management report are available at the Registered Office of the Company. Shareholders may request that these documents are sent to them. They have to send their request, either by post to the following address: BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange - or by email to fs.lu.legal@bnpparibas-ip.com.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015205112/755/26.

NRG 6 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.949.

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société que l'Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après l' "Assemblée ") qui a eu lieu le 14 décembre 2015 à 8 heures 15 n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour. En effet, au moins 50% du capital social requis par la loi n'était pas présent ou représenté à cette Assemblée conformément au quorum requis par la loi.

Par conséquent, une nouvelle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la " LCSC ").

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de la LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Qui se tiendra au 24, Bohey, L-9647 Doncols, en date du *21 janvier 2016* à 9 heures 20, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de trois cent cinquante-deux mille euros (EUR 352.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent deux mille euros (EUR 702.000,-) à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) sans suppression d'actions mais par réduction du pair comptable des actions existantes ;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts
3. Délégation de pouvoirs ;
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015205405/1004/27.

NRG 7 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.696.

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société que l'Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après l' "Assemblée ") qui a eu lieu le 14 décembre 2015 à 8 heures 30 n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour. En effet, au moins 50% du capital social requis par la loi n'était pas présent ou représenté à cette Assemblée conformément au quorum requis par la loi.

Par conséquent, une nouvelle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la " LCSC ").

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de la LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Qui se tiendra au 24, Bohey, L-9647 Doncols, en date du *21 janvier 2016* à 9 heures 40, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de trois cent cinquante-deux mille euros (EUR 352.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent deux mille euros (EUR 702.000,-) à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) sans suppression d'actions mais par réduction du pair comptable des actions existantes ;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts
3. Délégation de pouvoirs ;
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015205203/1004/27.

Anima Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 87.257.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

(the "Meeting") of the Company will be held in the offices of BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, on *21 January 2016* at 11 a.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor for the fiscal year ended on 30 September 2015.
2. Approval of the audited financial statements for the fiscal year ended on 30 September 2015.
3. Allocation of the net result for the fiscal year ended on 30 September 2015.
4. Discharge to the Directors in respect of the execution of their mandates for the fiscal year ended on 30 September 2015.
5. Statutory appointments:
 - Board of Directors
 - Independent Auditor
6. Remuneration of the Directors
7. Any other business.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are passed by a simple majority of the votes cast.

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed proxy form available on the Company website, www.animasicav.it, and return it to BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to the attention of Ms Agathe Kahn (fax: +352/26969716 or email: lux_funds_domiciliation@bnpparibas.com) by 19 January 2016 at the latest.

The annual report and audited financial statements as at 30 September 2015 is available upon request at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015205287/755/31.

NN (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

Notice is hereby given that the:

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of NN (L) will be held at the Head Office of the Company on Thursday *28 January 2016* at 2.00 p.m. with the following Agendas:

Agenda:

A. NN (L):

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the independent auditor of the Company;
2. Approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended 30 September 2015;
3. Allocation of the results of the Company for the financial year ended 30 September 2015;
4. Discharge of the Directors of the Company for the execution of their mandates during the financial year ended 30 September 2015;
5. Statutory appointments (resignation(s) and/or appointment(s)).

B. ING Funds (Sicav merged into the Company on 31 March 2015)

1. Presentation of the report of the independent auditor of ING Funds;
2. Approval of the annual accounts of ING Funds for the financial year ended 31 March 2015;
3. Discharge of the Directors of ING Funds for the execution of their mandates during the financial year ended 31 March 2015;

C. Managed Funds Portfolio (Sicav merged into the Company on 30 June 2015)

1. Presentation of the report of the independent auditor of Managed Funds Portfolio;
2. Approval of the accounts of Managed Funds Portfolio for the period from 1st January 2015 to 30 June 2015;

3. Allocation of the results of Managed Funds Portfolio for the period from 1st January 2015 to 30 June 2015
4. Discharge of the Directors of Managed Funds Portfolio for the execution of their mandates for the period from 1st January 2015 to 30 June 2015;

Registered shareholders will be admitted upon proof of their identity, provided they inform the Board of Directors of their intention to attend the meeting at least five clear days prior to the meeting.

The Board of Directors of NN (L)

Référence de publication: 2015205168/755/32.

CITE CINE, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 5.882.

Les actionnaires de la S.A. CITE CINE sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à Luxembourg, 45, route d'Arlon, le *15 janvier 2016* à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation du résultat au 31.12.2014;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

Il est rappelé aux Actionnaires que conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la " Loi "), les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur et en cas d'inscription au registre des actions au porteur détenu auprès d'un dépositaire des actions au porteur de la Société.

Pour accéder à l'assemblée générale, Mesdames, Messieurs les actionnaires ayant des actions au porteur sont priés de se présenter au bureau de l'assemblée générale avec les certificats originaux.

Les procurations doivent être produites au bureau également en original.

Luxembourg, le 10 décembre 2015

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015199968/24.

Maretex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 76.580.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} septembre 2015

(...)

«L'assemblée prend acte de la démission le 1^{er} septembre 2015 de Monsieur Dirk Jacobs, en tant qu'administrateur de la société.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Pieter Vande Kerckhove, domicilié à 1860 Meise (Belgique), Kardinaal Sterckxlaan 90, à partir du 1^{er} septembre 2015 pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021, statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.»

(...)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} septembre 2015.

Pour le Conseil d'administration

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2015173894/21.

(150192223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

BayernInvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 37.803.

Mitteilung an die Anteilhaber des BayernInvest Rendite Dynamic Fonds (Fonds Commun de Placement, Anteilklasse AL ISIN: LU0271497827 WKN: A0LCM6 und Anteilklasse InstAL, ISIN: LU0271501875, WKN: A0LCM7)

Durch Beschluss des Verwaltungsrates der oben genannten Gesellschaft vom 23. November 2015 und vom 16. Dezember 2015 wird der Teilfonds BayernInvest Rendite Dynamic Fonds zum 29. Januar 2016 ("Liquidationsdatum"), aufgrund des geringen Volumens und der damit verbundenen Unwirtschaftlichkeit des Fonds, sowie mangelnder Vertriebsmöglichkeiten aufgelöst. Eine Fortführung des Teilfonds erscheint daher für die Anleger als nicht sinnvoll.

Die Ausgabe von Anteilen ist ab sofort eingestellt.

Die Rücknahme der Anteile wird am 22. Januar 2016, um 14.00 Uhr (Luxemburger Zeit) eingestellt, so dass Sie bis zu diesem Zeitpunkt die Möglichkeit haben, Ihre Anteile am BayernInvest Rendite Dynamic Fonds kostenfrei zurückzugeben oder umzutauschen.

Der Liquidationserlös des Teilfonds BayernInvest Rendite Dynamic Fonds wird am 29. Januar 2016 separat veröffentlicht.

Die Kosten der Liquidation werden vom Teilfonds BayernInvest Rendite Dynamic Fonds getragen. Um die Gleichbehandlung der Anteilhaber gewährleisten zu können, wurden bereits entsprechende Rückstellungen im Teilfondsvermögen gebildet.

Beträge, die aus der Liquidation des Teilfondsvermögens BayernInvest Rendite Dynamic Fonds stammen und die von den berechtigten Anteilhabern nicht innerhalb von 9 Monaten eingelöst werden, werden durch die Depotbank zugunsten der berechtigten Anteilhaber bei der "Caisse de Consignation" in Luxemburg hinterlegt. Die Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb von 30 Jahren nach der Hinterlegung dort angefordert werden.

Wir weisen die Anteilhaber darauf hin, dass sowohl das Liquidationsverfahren des betroffenen Teilfonds, als auch die Hinterlegung bei der "Caisse de Consignation", innerhalb von 9 Monaten abgeschlossen sein muss.

Die Konten und Bücher des BayernInvest Rendite Dynamic Fonds werden hinterlegt und für zehn Jahre bei der Domizil- und Zentralverwaltungsstelle aufbewahrt.

Luxemburg, im November 2015

Der Verwaltungsrat

BayernInvest Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015203253/10183/32.

Eligo Fund, Fonds Commun de Placement.

The Board of Directors of SEB Fund Services S.A., acting as the Management Company of Eligo Fund, a fonds commun de placement (FCP) under Part I of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "Fund"), has decided in accordance with article 17 of the management regulations of the Fund, to put the Fund into liquidation with effect as of 31 December 2015.

The Management Company has appointed Deloitte Tax & Consulting S.à r.l. with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as liquidator of the Fund which shall be represented by both Mr Michael JJ Martin and Mr Eric Collard, each with individual power to represent the liquidator by their sole signature and subject to the approval from the CSSF.

The Fund has been put into liquidation due to its low level of assets under management that no longer allows for the Fund to be managed in a cost efficient manner whilst also allowing for performance sustainability in the context of uncertainty within the current financial markets.

The NAV as of 31 December 2015 will be the last NAV of the Fund.

The non-amortised formation expenses of the Fund will be charged to the Fund within the liquidation process.

The liquidation costs will be borne by the Fund as from the date of the decision of the Board of Directors, i.e. 27 November 2015.

The issue and redemption of units will cease with effect as of 27 November 2015.

Unclaimed liquidation proceeds will be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg until the applicable prescription period shall have elapsed.

Howald, 4 December 2015

The board of directors of SEB Fund Services S.A.

Acting in the name and on behalf of Eligo Fund

Référence de publication: 2015205458/755/25.

Mandarine Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 151.691.

Le 20 novembre 2015, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société s'est tenue au siège social de la Société. Le quorum requis conformément à l'article 67-1(2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, n'a pas été atteint et par conséquent il n'y a pas eu de résolutions adoptées.

Le conseil d'administration de la Société (le " Conseil d'Administration ") a le plaisir de vous inviter à la

SECONDE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

(" l'Assemblée ") de la Société qui aura lieu le 25 janvier 2016 à 14h30 au siège social de la Société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte des statuts dans le but, notamment, de:

- a. préciser que la Société est soumise à la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif. Cette précision sera reflétée dans tout le document et notamment dans l'objet de la Société, dont le texte sera le suivant : "Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) sous la dénomination MANDARINE FUNDS (la "Société"). La Société est soumise aux dispositions de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la " Loi de 2010 ")";
- b. corriger les dispositions relatives au transfert de siège social ;
- c. introduire la classe d'actions MG dont les actions seront émises à Mandarine Gestion et aux entités de son groupe;
- d. modifier et mettre à jour le texte concernant la possibilité d'émettre des actions sous forme d'actions au porteur ou sous forme dématérialisée;
- e. insérer la possibilité d'appliquer une commission anti-dilution dans les circonstances précisées dans les documents de vente de la Société ;
- f. introduire certaines flexibilités et précisions notamment dans les mécanismes de souscription, remboursement et conversion ;
- g. supprimer des doublons dans l'article 9 intitulé " Remboursement des actions " et l'article 10 intitulé " Conversion des actions " ;
- h. clarifier des règles de restriction à la propriété des actions, indiquer que les termes "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" et " specified US persons " seront définis par le conseil d'administration de la Société et introduire la possibilité pour le conseil d'administration de la Société, pour autant que de besoin, de modifier ou clarifier la signification de ces termes dans les documents de vente de la Société;
- i. clarifier le texte concernant le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions ;
- j. revoir le texte sur les causes de suspension de la valeur nette d'inventaire et, notamment, y insérer des clauses spécifiques de suspension (i) en cas de fusion, si une suspension est justifiée par le souci de protection des actionnaires, ou (ii) lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire du fonds maître est suspendu dans une structure maître-nourricier ;
- k. modifier les méthodes de sélection de la composition du conseil d'administration de la Société qui doit être composé en majorité d'administrateurs MG et adapter le fonctionnement du conseil d'administration de la Société en conséquence ;
- l. standardiser les méthodes de convocation du conseil d'administration et préciser que tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par le biais de moyens vidéo ou de visioconférence;
- m. indiquer qu'un administrateur peut représenter un seul de ses collègues ;
- n. prévoir la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de mettre en place des structures maître-nourricier ;
- o. indiquer que le conseil d'administration de la Société pourra prévoir la possibilité pour chaque compartiment de souscrire, acquérir et/ou détenir des actions à émettre ou émises par un ou plusieurs autres compartiments de la Société ;
- p. clarifier l'article sur l'intérêt personnel des administrateurs et les situations de conflit d'intérêt y relatives;
- q. prévoir une flexibilité quant à la durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé ;
- r. indiquer que les actionnaires représentant un dixième du capital social peuvent convoquer l'assemblée générale des actionnaires de la Société sur demande écrite (indiquant l'ordre du jour) ;

- s. modifier le lieu de tenue de l'assemblée générale annuelle (qui sera désormais tenue dans la commune du siège social) ;
- t. introduire diverses modifications concernant la tenue des assemblées des actionnaires et notamment :
 - introduire la possibilité de fixer le quorum et la majorité requis pour les assemblées des actionnaires en fonction des actions en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée ;
 - introduire la possibilité de voter par formulaire ;
 - modifier les conditions de majorité de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui prendra ses décisions à la majorité simple des voix exprimées ;
 - clarifier le texte décrivant les assemblées spécifiques des compartiments et/ou classes ;
- u. clarifier le texte relatif à la répartition des bénéficiaires ;
- v. clarifier les frais à charge de la Société ;
- w. introduire certaines flexibilités en termes de publication ;
- x. modifier le texte sur la liquidation de compartiments, insérer un texte sur la clôture de classes d'actions et insérer un texte sur la fusion de compartiments ou classes d'actions ;
- y. insérer une disposition selon laquelle tout changement à une disposition affectant les droits des actionnaires de classe MG requiert le consentement de tous les actionnaires de la classe MG ;
- z. mettre à jour la loi applicable ;
 - aa. introduire certains termes définis et harmoniser l'emploi des termes définis et corriger la définition du " Jour d'Evaluation " ;
 - bb. apporter diverses autres modifications ou précisions.

2. Transfert du siège social de la Société à Luxembourg avec effet au premier janvier 2016 (ou toute autre date ultérieure fixée par le conseil d'administration au cas où le déménagement de l'agent domiciliataire de la Société prendrait du retard); Modification subséquente de l'article 2 premier alinéa des Statuts avec effet à la date effective du transfert du siège social; octroi au conseil d'administration du pouvoir d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la constatation ou, le cas échéant, la modification de la date de prise d'effet du transfert du siège social de la Société au cas où le déménagement de l'agent domiciliataire de la société prendrait du retard.

Les résolutions, soumises à l'Assemblée, ne nécessitent pas de quorum mais pour être valables, elles devront réunir les deux-tiers au moins des voix exprimées.

Une procuration valable, reçue pour la première assemblée générale extraordinaire, tenue le 20 novembre 2015, restera valable pour l'Assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent assister en personne à l'Assemblée, doivent en informer le Conseil d'Administration, par écrit, cinq jours avant la réunion de leur intention de le faire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015205232/755/87.

Structured Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1c, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.669.

Die Aktionäre der Structured Solutions (die "Gesellschaft") werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 25. Januar 2016 um 14:00 Uhr in den Geschäftsräumen des Notariats Henri Hellinckx, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, mit folgender Tagesordnung abgehalten wird, da in der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 21. Dezember 2015 das erforderliche Anwesenheitsquorum nicht erreicht wurde:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach nach 304, route de Thionville, L-5884 Hesperange mit Wirkung zum 1. Februar 2016.
2. Anpassung der Satzung an die Dokumente der von der Heydt Invest SA und dementsprechende Neufassung mit Wirkung zum 1. Februar 2016.
3. Anpassung der Definition Verwaltungsgesellschaft von Hauck & Aufhäuser Investmentgesellschaft S.A. auf von der Heydt Invest SA.
4. Anpassung der Definition Handelstag mit Wirkung zum 1. Februar 2016 als alle Tage, an denen die Börse in Luxemburg für den Handel geöffnet ist,
5. Anpassung des Artikels 8 mit Wirkung zum 1. Februar 2016 bezüglich der Zahlung des Rücknahmepreises innerhalb einer Frist von 3 Bankarbeitstagen in Luxemburg ab dem entsprechenden Bewertungstag.
6. Verlegung des Geschäftsjahresendes (Artikel 26 der Satzung) mit Wirkung zum 1. Februar 2016 auf den 31. Januar jeden Jahres, d.h. das Rechnungsjahr beginnt am 01. Februar und endet am 31. Januar. Das laufende Geschäftsjahr welches am 01. Oktober 2015 begonnen hat, endet am 31. Januar 2016.

7. Verlegung des Datums der jährlichen Generalversammlung (Artikel 23 der Satzung) auf den vierten Dienstag des Monats Mai um 15.00 Uhr luxemburgischer Zeit.
8. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
 - Herr Stefan Schneider, berufsansässig 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 - Frau Marie-Anne van den Berg, berufsansässig 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach zum 31. Januar 2016.
9. Bestellung von:
 - Herrn Tobias Tretter, geboren am 02.11.1979 in Weiden (Oberpfalz), berufsansässig Talacker 35, CH-8022 Zürich
 - Herrn Stefan Thomas Barein, geboren am 30.10.1965 in Ulm, berufsansässig 304, route de Thionville, L-5884 Hesperange
 mit Wirkung zum 1. Februar 2016 bis zur Generalversammlung im Jahr 2017.

Der Entwurf der neugefassten Satzung ist weiterhin am neuen Gesellschaftssitz für die Aktionäre der Gesellschaft kostenfrei erhältlich.

Diese weitere Außerordentliche Generalversammlung ist beschlussfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Beschlüsse auf der Tagesordnung müssen aber gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung mit 2/3-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst werden.

Teilnahme- und abstimmungsberechtigt sind alle Aktionäre, die der Verwaltungsgesellschaft Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Corporate Service, 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Fax Nr.: +352 45 13 14 509 bis spätestens 20. Januar 2016 eine Bestätigung ihres Depots vorlegen können, aus der die Anzahl der Aktien im Besitz der Aktionäre hervorgeht, einschließlich der Bestätigung, dass die Aktien bis zum Tag nach der Versammlung gesperrt sind.

Alle Aktionäre, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtformular ist dann gültig, wenn es formell rechtmäßig ausgefüllt wurde und eigenhändig von ernennende Aktionär, oder von dessen Bevollmächtigten unterzeichnet wird und bis spätestens zum Geschäftsschluss des 20. Januar 2016 bei der Verwaltungsgesellschaft Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. per Post oder per Fax eingegangen ist.

Für die Anforderung entsprechender Vertretungsvollmachten oder bei Fragen im Zusammenhang mit der Teilnahme an der Versammlung wenden Sie sich bitte an info@vdhi.lu.

Munsbach, im Dezember 2015

Der Verwaltungsrat
Structured Solutions

Référence de publication: 2015202158/58.

Garfunkelux Holdco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.497.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Garfunkelux Holdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.495 (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as Sole Shareholder of Garfunkelux Holdco 2 S.A., a société anonyme having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.497 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 1st June 2015, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 August 2015, number 2013, page 96606 (the "Articles"). The Articles have been amended for the last time on 9 October 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder is represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and represented as stated here above, hereby passes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 67 (1) and article 67 (2) of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two Eurocents (EUR 0.02) so as to raise it from its present amount of five million Euros and one cent (EUR 5,000,000.01) to five million Euros and three cents (EUR 5,000,000.03) by the issuance of two (2) new shares (the "New Shares"), together with a share premium in a total amount of thirty-one million five hundred thirty thousand seven hundred six Euros and fourteen cents (EUR 31,530,706.14) paid up through a contribution in kind.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declared to subscribe for the New Shares and to fully pay them up together with the share premium by a contribution in kind (the "Contribution") consisting of claims of an aggregate amount of thirty-one million five hundred thirty thousand seven hundred six Euros and sixteen cents (EUR 31,530,706.16) with an amount of two Eurocents (EUR 0.02) allocated to the share capital of the Company and an amount of thirty-one million five hundred thirty thousand seven hundred six Euros and fourteen cents (EUR 31,530,706.14) allocated to the share premium account of the Company. The Sole Shareholder declared that the claims are uncontested and freely transferable and it is the sole owner of the claims which it can freely dispose of.

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a contribution in kind report has been issued on 13 October 2015 by Ernst & Young Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, which gives a description of the valuation method used and concludes as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 2 new shares with a nominal value of EUR 0.01 each to be issued with total related share premium of EUR 31,530,706.14, hence total consideration amounting to EUR 31,530,706.16."

Said report, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the above share capital increase, so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is five million Euros and three cents (EUR 5,000,000.03) divided into five hundred million and three (500,000,003) shares with a par value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand seven hundred Euros (EUR 6,700.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail to the fullest extent permitted by applicable law.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treizième jour d'octobre;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

Garfunkelux Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.495 (l'"Actionnaire Unique")

en sa qualité d'Actionnaire Unique de Garfunkelux Holdco 2 S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.497 (la "Société"), constituée selon un acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} juin 2015, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 août 2015, numéro 2013, page 96606 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 octobre 2015 selon un acte du notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Actionnaire Unique est représenté par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'Actionnaire Unique, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 67 (1) et article 67 (2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux centimes d'euro (0,02 EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions d'euros et un centime (5.000.000,01 EUR) à cinq millions d'euros et trois centimes (5.000.000,03 EUR), par l'émission de deux (2) nouvelles actions (les "Nouvelles Actions"), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trente et un millions cinq cent trente mille sept cent six euros et quatorze centimes (31.530.706,14 EUR) intégralement libérées par voie d'apport en nature.

Souscription et Paiement

L'Actionnaire Unique a déclaré souscrire aux Actions Nouvelles et de les libérer ensemble avec la prime d'émission intégralement par un apport en nature ("Apport") consistant en des créances d'un montant total de trente et un millions cinq cent trente mille sept cent six euros et seize centimes (31.530.706,16 EUR), avec un montant de deux centimes d'euro (0.02 EUR) alloué au capital social de la Société et un montant de trente et un millions cinq cent trente mille sept cent six euros et quatorze centimes (31.530.706,14 EUR) alloué au compte de prime d'émission de la Société. L'Actionnaire Unique a déclaré que les créances sont incontestées et librement cessibles, et être le seul détenteur des créances dont il peut librement disposer.

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport d'évaluation de l'apport en nature a été émis le 13 octobre 2015 par Ernst & Young Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, qui donne la description de la méthode d'évaluation employée et qui conclut ce qui suit:

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 2 new shares with a nominal value of EUR 0.01 each to be issued with total related share premium of EUR 31,530,706.14, hence total consideration amounting to EUR 31,530,706.16.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus, de sorte qu'il devra désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq millions d'euros et trois centimes (5.000.000,03 EUR), représenté par cinq cent millions trois (500.000.003) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément."

Coûts

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit devant être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française, et qu'à la demande de cette même personne comparante, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi dans toute la mesure permise par la loi applicable.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de ce document.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, qui est connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 octobre 2015. 2LAC/2015/23406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173721/132.

(150192317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Isis Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 228.000,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.273.

L'an deux mille quinze, le deux décembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

S.C.P. Immotep, une société civile particulière de droit monégasque avec siège social à Monte Carlo, 6, Impasse de la Fontaine, immatriculée au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de la Principauté de Monaco sous le numéro 39901 (l'«Associé Unique»)

ici représentée par Mme Sofia Da Chao, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant détient les deux cent vingt-huit (228) parts sociales d'une valeur de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et représentant l'intégralité du capital social de Isis Immobilier, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg (la «Société»), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCSL») sous le numéro B 142.273, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2661 du 31 octobre 2008. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises dont la dernière fois par un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 novembre 2015, en cours de publication au Mémorial.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné d'instrumenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, l'Associé Unique décide de changer la nationalité de la Société, actuellement société de droit luxembourgeois en société de droit français et de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective du 1, rue Nicolas Simmer, L-25238 Luxembourg au 4, Impasse de la Pointe aux Chevaux, F-33950 Lège Cap-Ferret (France), avec effet à la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux (la «Date d'Effet») sans toutefois que ce changement de nationalité et ce transfert de siège ne donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous les conditions résolutoires de la non-immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux et la non-homologation de ce transfert par les autorités françaises compétentes, et ce pour quelque motif que ce soit.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet à la Date d'Effet, (i) de modifier le texte actuel des statuts avec effet à la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux et (ii) que les statuts de la Société suite à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux auront la teneur des statuts dont une copie est annexée aux présentes, laquelle copie, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet à la Date d'Effet, d'accepter la démission du gérant unique de la Société et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la Date d'Effet.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder, avec pouvoir de délégation et de substitution, tous pouvoirs à Monsieur Patrick Ninosque, demeurant à Corseaux (Suisse) à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'imma-

trication de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder, avec pouvoir de délégation et de substitution, tous pouvoirs à tout clerc de l'étude du notaire soussigné, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à la radiation de l'inscription de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base de la preuve de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide que, suite à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux, tous documents relatifs à la Société au Grand-Duché de Luxembourg seront transférés au nouveau siège social de la Société sis au 4, Impasse de la Pointe aux Chevaux, F-33950 Lège Cap-Ferret (France).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en date qu'en tête de la présente.

L'acte ayant été lu à la mandataire du comparant, agissant en cette qualité comme dit ci-avant et connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015204647/69.

(150229616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Retail Investment I, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.232.

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'EST REUNIE:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Retail Investment I, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 183232 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg le 5 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 648 du 12 mars 2014,

et dont les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, contenant notamment une refonte complète des Statuts.

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social à hauteur de sept cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante-deux mille euros et huit centimes d'euro (EUR 745'552.08) pour le ramener de son montant actuel de deux millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent soixante-dix-sept euros et soixante et onze centimes d'euro (EUR 2'224'477.71) à un million quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-cinq euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 1'478'925.63), par l'annulation de huit cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-huit (819'288) Actions A, et réparties en (i) cent deux mille quatre cent onze (102'411) Actions A de série 1, (ii) cent deux mille quatre cent onze (102'411) Actions A de série 2, (iii) cent deux mille quatre cent onze (102'411) Actions A de série 3, (iv) cent deux mille quatre cent onze (102'411) Actions A de série 4, (v) cent deux mille quatre cent onze (102'411) Actions A de série 6, (vii) cent deux mille quatre cent onze (102'411) Actions A de série 7, (viii) cent deux mille quatre cent onze (102'411) Actions A de série 8, d'une valeur nominale de zéro euro et quatre-vingt-onze centimes d'euro (EUR 0,91) chacune, et remboursement dudit

montant de sept cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante-deux mille euros et huit centimes d'euro (EUR 745'552.08) aux actionnaires commanditaires, et pour le surplus, par le biais d'une réduction du compte de Prime d'Emission Réservée d'un montant de soixante-cinq mille neuf cent dix-sept euros et quarante-quatre centimes d'euro (EUR 65'917.44);

2. Délégation à l'associé-gérant commandité de déterminer les modalités de remboursement en faveur des actionnaires commanditaires;

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des Statuts;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste le 13 novembre 2015; une copie de ces convocations a été soumise au bureau de l'Assemblée;

E) Qu'il appert de la liste de présence que sur les deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un (2.444.481) actions actuellement en circulation, deux millions deux cent neuf mille deux cent soixante-treize (2.209.273) actions, représentant ensemble quatre-vingt-dix virgule trente-sept pour cent (90,37%) du capital social, présentes ou représentées à la présente Assemblée et que selon l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Après que l'ordre du jour ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Sur proposition de l'associé-gérant commandité, l'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de sept cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante-deux mille euros et huit centimes d'euro (EUR 745'552.08) pour le ramener de son montant actuel de deux millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent soixante-dix-sept euros et soixante et onze centimes d'euro (EUR 2'224'477.71) à un million quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-cinq euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 1'478'925.63), par l'annulation de huit cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-huit (819'288) Actions A, et réparties en (i) cent deux mille quatre cent onze (102'411) Actions A de série 1, (ii) cent deux mille quatre cent onze (102'411) Actions A de série 2, (iii) cent deux mille quatre cent onze (102'411) Actions A de série 3, (iv) cent deux mille quatre cent onze (102'411) Actions A de série 4, (v) cent deux mille quatre cent onze (102'411), (vi) cent deux mille quatre cent onze (102'411) Actions A de série 6, (vii) cent deux mille quatre cent onze (102'411) Actions A de série 7, (viii) cent deux mille quatre cent onze (102'411) Actions A de série 8, d'une valeur nominale de zéro euro et quatre-vingt-onze centimes d'euro (EUR 0,91) chacune, et remboursement dudit montant de sept cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante-deux mille euros et huit centimes d'euro (EUR 745'552.08) aux actionnaires commanditaires, et pour le surplus, par le biais d'une réduction du compte de Prime d'Emission Réservée d'un montant de soixante-cinq mille neuf cent dix-sept euros et quarante-quatre centimes d'euro (EUR 65'917.44).

L'Assemblée constate que la réduction de capital ci-avant décidée est effectuée par la mise à disposition du montant de sept cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante-deux mille euros et huit centimes d'euro (EUR 745'552.08) aux actionnaires actuels proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social de la Société.

Tous pouvoirs sont conférés à l'associé-gérant commandité de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

MISE A DISPOSITION: Il est convenu expressément entre les actionnaires et la Société que, afin d'instaurer une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, la mise à disposition du prédit montant aux actionnaires n'aura lieu qu'après un délai de trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article cinq, alinéa un, des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“**5.1.** La Société a un capital social d'un million quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-cinq euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 1'478'925.63) intégralement libéré et réparti en:

- une (1) action de commandité (l'“Action de Commandité”) d'une valeur nominale de zéro euro et quatre-vingt-onze centimes (EUR 0,91), entièrement libérée et détenue par l'Associé-Gérant Commandité qui, en sa qualité d'associé commandité, est solidairement et indéfiniment responsable des engagements contractés par la Société,
- deux cent trois mille vingt-sept (203'027) actions de catégorie A (les “Actions A”) de série 1;
- deux cent trois mille vingt-sept (203'027) Actions A de série 2;
- deux cent trois mille vingt-sept (203'027) Actions A de série 3;

- deux cent trois mille vingt-cinq (203'025) Actions A de série 4;
- deux cent trois mille vingt-quatre (203'024) Actions A de série 5;
- deux cent trois mille vingt-quatre (203'024) Actions A de série 6;
- deux cent trois mille quinze (203'015) Actions A de série 7;
- deux cent trois mille quinze (203'015) Actions A de série 8; et
- une (1) actions de catégorie B (les "Actions A") de série 1;
- une (1) Actions B de série 2;
- une (1) Actions B de série 3;
- une (1) Actions B de série 4;
- une (1) Actions B de série 5;
- une (1) Actions B de série 6;
- une (1) Actions B de série 7;
- une (1) Actions B de série 8; et
- mille (1.000) d'actions de catégorie P (les "Actions P" et ensemble avec l'Action de Commandité et les Actions A, les "Actions").

d'une valeur zéro euro et quatre-vingt-onze centimes (EUR 0,91) chacune, entièrement libérées et détenues par les Associés Commanditaires dont la responsabilité est limitée à concurrence de leur contribution au capital de la Société.

A l'exclusion des Associés fondateurs, chaque détenteur d'Actions A sera tenu de verser par avance au moment de la souscription des Actions A un montant additionnel à titre de prime d'émission réservée (la "Prime d'Emission Réserve") s'élevant à deux pour cent (2%) par an du montant total des contributions payées par les Associés Commanditaires détenteurs des Actions A (à l'exclusion du paiement au titre de Prime d'Emission Réserve) calculés sur une base de durée de la Société de cinq (5) ans."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 26 novembre 2015. Relation: DAC/2015/20153. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015203992/127.

(150228474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Iberian Renewable Energies, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.544.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale (l'Assemblée) des actionnaires de Iberian Renewable Energies, S.C.A. SICAR, en liquidation, une société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 relative aux SICAR, telle que modifiée (la Loi de 2004), organisée sous la forme d'une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.544 (la Société). La Société a été constituée le 23 octobre 2007 par acte notarié de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2750 le 29 novembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 6 octobre 2014 par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2596 le 23 septembre 2015.

L'Assemblée est présidée par Christophe Printz, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Marilyne Requier, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Secrétaire), comme secrétaire.

L'assemblée élit Tania Araujo, employée, résidant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ci-après collectivement désignés les Membres du Bureau ou le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président prie le notaire d'acter que:

(A) Les Actionnaires présents et représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont enregistrés dans une liste de présence qui est signée, préalablement à la poursuite de l'Assemblée, par les Actionnaires présent et/ou les détenteurs de procurations qui représentent les Actionnaires qui ne sont pas présents et les Membres du Bureau.

(B) Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varient par les détenteurs de procurations, le notaire soussigné et les Membres du Bureau, resteront annexées à ce procès verbal afin d'être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

(C) Il ressort de la liste de présence que 293 (deux cent quatre-vingt-treize) actions représentant 17,94 % du capital souscrit de la Société sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée. Comme aucun quorum n'est prévu pour la présente assemblée, l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(D) Toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires par lettre recommandée en date du 15 octobre 2015.

(E) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Reconnaissance du fait que le terme de la Société a expiré le 31 Décembre 2014 tel qu'indiqué dans l'article 3 des Statuts et que la Société est par conséquent dissoute depuis le 1^{er} janvier 2015 inclus.

(2) Reconnaissance du fait que, conformément à l'article 143 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la Loi de 1915), étant donné qu'aucun liquidateur n'a été nommé lors de la dissolution de la Société, Iberian Renewable Energies GP, S.à r.l., l'associé gérant commandité de la Société (l'Associé Gérant Commandité) a été considéré comme liquidateur vis-à-vis des tiers à partir du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la nomination d'un liquidateur par l'Assemblée.

(3) Présentation et explications par l'Associé Gérant Commandité et rapport de l'Associé Gérant Commandité sur ses activités en tant que liquidateur de la Société en vertu de l'article 143 de la Loi de 1915 pour la période commençant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant à la date de la nomination du liquidateur par l'Assemblée y compris les termes de la vente d'actions détenues par la Société dans Capital Energy (CE) à Martin Buezas Y Asociados, S.L. le 23 avril 2015.

(4) Reconnaissance et approbation du fait que la vente de CE par l'Associé Gérant Commandité, en sa capacité de liquidateur de la Société en vertu de l'article 143 de la Loi de 1915, est une mesure conservatoire des actifs de la Société (et spécialement dans le but de protéger les créances de la Société vis-à-vis de CE) et ratification de la décision de l'Associé Gérant Commandité de vendre CE.

(5) Approbation de toutes les actions prises par l'Associé Gérant Commandité et décharge donnée à l'Associé Gérant Commandité pour toutes les actions prises (incluant la vente de CE) en sa capacité de liquidateur de la Société en vertu de l'article 143 de la Loi de 1915 pour la période commençant le 1^{er} janvier 2015 et terminant à la date de la nomination du Liquidateur par l'Assemblée.

(6) Nomination de Xinex S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119 531, représentée par Monsieur Paul Laplume, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur) à compter de la date de cette Assemblée.

(7) Reconnaissance du fait que le Liquidateur a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la CSSF) en date du 27 juillet 2015.

(8) Détermination des pouvoirs et de la rémunération du Liquidateur en sa capacité de liquidateur de la Société et de la procédure de liquidation de la Société.

(9) Décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

(10) Décision de charger PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative (le réviseur d'entreprise agréé de la Société) de préparer un rapport sur la liquidation de la Société.

(11) Reconnaissance du fait que le Liquidateur convoquera une assemblée générale des actionnaires décidant de la clôture de la liquidation qui se tiendra dès que possible après que le Liquidateur aura rempli ses fonctions.

(12) Divers.

Après délibération, l'Assemblée a passé à l'unanimité moins 60 voix contre, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée reconnaît que le terme de la Société a expiré le 31 décembre 2014 tel qu'indiqué dans l'article 3 des Statuts et que la Société est par conséquent dissoute depuis le 1^{er} janvier 2015 inclus.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que, conformément à l'article 143 de la Loi de 1915, étant donné qu'aucun liquidateur n'a été nommé lors de la dissolution de la Société, l'Associé Gérant Commandité, ici représenté par Monsieur Christophe Printz, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a été considéré comme liquidateur vis-à-vis des tiers à partir du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la nomination d'un liquidateur par l'Assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée entend la présentation et les explications par l'Associé Gérant Commandité et le rapport de l'Associé Gérant Commandité sur ses activités en tant que liquidateur de la Société en vertu de l'article 143 de la Loi de 1915 pour la période commençant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant à la date de la nomination du liquidateur par l'Assemblée y compris les termes de la vente d'actions détenues par la Société dans Capital Energy (CE) à Martin Buezas Y Asociados, S.L. le 23 avril 2015.

Quatrième résolution

L'Assemblée (avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité) reconnaît et approuve le fait que la vente de CE par l'Associé Gérant Commandité, en sa capacité de liquidateur de la Société en vertu de l'article 143 de la Loi de 1915, est une mesure conservatoire des actifs de la Société (et spécialement dans le but de protéger les créances de la Société vis-à-vis de CE) et ratifie la décision de l'Associé Gérant Commandité de vendre CE.

Cinquième résolution

L'Assemblée (avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité) approuve toutes les actions prises par l'Associé Gérant Commandité et donne décharge à l'Associé Gérant Commandité pour toutes les actions prises (incluant la vente de CE) en sa capacité de liquidateur de la Société en vertu de l'article 143 de la Loi de 1915 pour la période commençant le 1^{er} janvier 2015 et terminant à la date de la nomination du Liquidateur par l'Assemblée.

Sixième résolution

L'Assemblée (avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité) décide de nommer Xinex S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119 531, représentée par Monsieur Paul Laplume, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur) à compter de la date de cette Assemblée.

Septième résolution

Reconnaissance du fait que le Liquidateur a été approuvé par la CSSF en date du 27 juillet 2015.

Huitième résolution

L'Assemblée (avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité) détermine les pouvoirs et la rémunération du Liquidateur en sa capacité de liquidateur de la Société et la procédure de liquidation de la Société et décide:

(1) d'autoriser le Liquidateur à prendre toute action et exécuter toute opération, incluant toute action prévue par l'article 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires;

(2) d'autoriser le Liquidateur, sous sa propre responsabilité, à déléguer ses pouvoirs pour toute opération ou tâche spécifique, à une ou plusieurs entité légale ou personne physique; et

(3) d'autoriser le Liquidateur à faire à sa discrétion, des paiements anticipés des produits de la liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

(4) d'autoriser le Liquidateur à facturer ses frais et prestations en fonction des travaux effectifs selon les taux communiqués dans la lettre d'engagement du 29 juin 2015 et à prélever les montants correspondants sur les actifs de la liquidation.

Neuvième résolution

L'Assemblée (avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité) décide de charger le Liquidateur de réaliser aux mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société et payer toutes les dettes de la Société.

Dixième résolution

L'Assemblée (avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité) décide de charger PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative (le réviseur d'entreprise agréé de la Société) de préparer un rapport sur la liquidation de la Société.

Onzième résolution

L'Assemblée reconnaît que le Liquidateur convoquera une assemblée générale des actionnaires décidant de la clôture de la liquidation qui se tiendra dès que possible après que le Liquidateur aura rempli ses fonctions.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue française suivi par une traduction anglaise. A la requête des mêmes parties, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Le document ayant été lu aux personnes présentes, lesdites personnes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

English translation of the above text

In the year two thousand and fifteen, the twenty eighth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Is held

a general meeting (the Meeting) of the shareholders of Iberian Renewable Energies, S.C.A. SICAR, in liquidation, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) (SICAR) subject to the Luxembourg Act of 15 June 2004 relating to SICAR, as amended (the 2004 Act), set up as a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 133.544 (the Company). The Company has been incorporated on 23 October 2007 by virtue of a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published on the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 2750 on 29 November 2007. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 6 October 2014 by virtue of a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published on the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2596 on 23 September 2015.

The Meeting is chaired by Christophe Printz, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Marilyne Requier, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary (the Secretary).

The meeting elects Tania Araujo, employee, professionally residing in Luxembourg as scrutineer (the Scrutineer).

The Chairman and the Secretary and Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman request to the Notary to record that:

(A) The Shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which is signed prior to continuation of the Meeting by the Shareholders present and/or the proxy holders who represent the Shareholders who are not present and the Member of the Bureau.

(B) The proxies of the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne variatur by the proxy holders, the undersigned notary and the Members of the Bureau, will remain attached to these minutes in order to be filed with the registration authorities.

(C) It appears from the attendance list that two hundred and ninety-three (293) shares representing 17,94% of the subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. No quorum is required and the meeting may validly deliberate on all the items on the agenda.

(D) All the shares being registered shares, the present meeting has been convened by notices sent to all the shareholders by registered mail on

(E) The agenda of the Meeting is the following:

(1) Acknowledgment that the term of the Company has expired on 31 December 2014 as set out in article 3 of the Articles and that the Company is therefore dissolved since 1 January 2015 included.

(2) Acknowledgment that, in accordance with article 143 of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies (the 1915 Act), as no liquidators have been appointed upon dissolution of the Company, the General Partner has been deemed to be liquidator vis-à-vis third parties as from 1 January 2015 until the appointment of a liquidator by the Meeting.

(3) Presentation and explanation by Iberian Renewable Energies GP, S.à r.l., the general partner of the Company (the General Partner) and report of the General Partner on its activities as liquidator of the Company pursuant to article 143 of the 1915 Act for the period starting on 1 January 2015 and ending on the date of the appointment of the Liquidator by the Meeting including the terms of the sale of the Company's shares in Capital Energy (CE) to Martin Buezas Y Asociados, S.L. on 23 April 2015.

(4) Acknowledgment and approval that the sale of CE by the General Partner, in its capacity as liquidator of the Company pursuant to article 143 of the 1915 Act, is a protective measure of the Company's assets (and especially to protect the Company's receivable vis-à-vis CE) and ratification of the General Partner's decision to sell CE.

(5) Approval of the actions taken by the General Partner and discharge to the General Partner for any action taken (including the sale of CE) in its capacity as liquidator of the Company pursuant to article 143 of the 1915 Act for the period starting on 1 January 2015 and ending on the date of the appointment of the Liquidator by the Meeting.

(6) Appointment of Xinex S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 119 531, represented by Mr Paul Laplume, as liquidator of the Company (the Liquidator) as of the date of the Meeting.

(7) Acknowledgment that the Liquidator has been approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the CSSF) on 27 July 2015.

(8) Determination of the powers and remuneration of the Liquidator in its capacity as liquidator of the Company and of the Company's liquidation procedure.

(9) Decision to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

(10) Decision to instruct PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative (the auditor of the Company), to prepare a report on the liquidation of the Company.

(11) Acknowledgment that the Liquidator will convene a general meeting of the Shareholders resolving on the closing of the liquidation.

(12) Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting passed the following resolutions by an unanimous vote, less 60 votes against.

First resolution

The Meeting acknowledges that the term of the Company has expired on 31 December 2014 as set out in article 3 of the Articles and that the Company is therefore dissolved since 1 January 2015 included.

Second resolution

The Meeting acknowledges that, in accordance with article 143 of the 1915 Act, as no liquidators have been appointed upon dissolution of the Company, the General Partner, here represented by Mr Christophe Printz, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, has been deemed to be liquidator vis-à-vis third parties as from 1 January 2015 until the appointment of a liquidator by the Meeting.

Third resolution

The Meeting hears the presentation and the explanation by the General Partner and the report of the General Partner on its activities as liquidator of the Company pursuant to article 143 of the 1915 Act for the period starting on 1 January 2015 and ending on the date of the appointment of the Liquidator by the Meeting including the terms of the sale of the Company's shares in CE to Martin Buezas Y Asociados, S.L. on 23 April 2015.

Fourth resolution

The Meeting (with the consent of the General Partner) acknowledges and approves that the sale of CE by the General Partner, in its capacity as liquidator of the Company pursuant to article 143 of the 1915 Act, is a protective measure of the Company's assets (and especially protect the Company's receivable vis-à-vis CE) and ratifies of the General Partner's decision to sell CE.

Fifth resolution

The Meeting (with the consent of the General Partner) approves the actions taken by the General Partner and discharges the General Partner for any action taken (including the sale of CE) in its capacity as liquidator of the Company pursuant to article 143 of the 1915 Act for the period starting on 1 January 2015 and ending on the date of the appointment of the Liquidator by the Meeting.

Sixth resolution

The Meeting (with the consent of the General Partner) resolves to appoint Xinex s.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 119 531, represented by Mr Paul Laplume, as liquidator of the Company (the Liquidator) as of the date of the Meeting.

Seventh resolution

The Meeting acknowledges that the Liquidator has been approved by the CSSF on 27 July 2015.

Eighth resolution

The Meeting (with the consent of the General Partner) resolves to determine the powers and remuneration of the Liquidator in its capacity as liquidator of the Company and the Company's liquidation procedure and decides to:

(1) authorise the Liquidator to take any action and to perform any operation, including any action provided for in article 145 of the 1915 Act, without prior authorisation by a general meeting of the shareholders;

(2) authorise the Liquidator, under its own responsibility, to delegate its powers for any specific operation or task, to one or more legal entity or natural person; and

(3) authorise the Liquidator to make in its discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders of the Company in accordance with article 148 of the 1915 Act.

(4) authorise the Liquidator to charge his fees and services rendered in relation to his effective works based on the rate indicated into the engagement letter dated 29 June 2015 and to deduct the related amounts from the liquidation assets.

Ninth resolution

The Meeting (with the consent of the General Partner) resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Tenth resolution

The Meeting (with the consent of the General Partner) resolves to instruct PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative (the auditor of the Company), to prepare a report on the liquidation of the Company.

Eleventh resolution

The Meeting acknowledges that the Liquidator will convene a general meeting of the Shareholders resolving on the closing of the liquidation which will be held as soon as possible after the Liquidator will have attend its duties.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the French version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: C. PRINTZ, M. REQUIER, T. ARAUJO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/34993. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201691/261.

(150226117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Garfunkelux Holdco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.497.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Garfunkelux Holdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.495 (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as Sole Shareholder of Garfunkelux Holdco 2 S.A., a société anonyme having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.497 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 1st June 2015, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 August 2015, number 2013, page 96606 (the "Articles"). The Articles have been amended for the last time on 13 October 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder is represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and represented as stated here above, hereby passes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 67 (1) and article 67 (2) of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one Eurocent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of five million Euros and three cents (EUR 5,000,000.03) to five million Euros and four cents (EUR 5,000,000.04) by the issuance of one (1) new share (the "New Share"), together with a share

premium in a total amount of one hundred thirty-six million two hundred forty thousand six hundred seventy-one Euros and forty-two cents (EUR 136,240,671.42) paid up through a contribution in kind.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declared to subscribe for the New Share and to fully pay it up by a contribution in kind (the "Contribution") consisting of a claim of an amount of one hundred thirty-six million two hundred forty thousand six hundred seventy-one Euros and forty-three cents (EUR 136,240,671.43) with an amount of one Eurocent (EUR 0.01) allocated to the share capital of the Company and an amount of one hundred thirty-six million two hundred forty thousand six hundred seventy-one Euros and forty-two cents (EUR 136,240,671.42) allocated to the share premium account of the Company. The Sole Shareholder declared that the claim is uncontested and freely transferable and it is the sole owner of the claim which it can freely dispose of.

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a contribution in kind report has been issued on 13 October 2015 by Ernst & Young Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, which gives a description of the valuation method used and concludes as follows:

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 1 new share with a nominal value of EUR 0.01 each to be issued with total related share premium of EUR 136,240,671.42, hence total consideration amounting to EUR 136,240,671.43.

Said report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the above share capital increase, so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is five million Euros and four cents (EUR 5,000,000.04) divided into five hundred million and four (500,000,004) shares with a par value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to fully restate the Articles of the Company to, inter alia, allow for the possibility to issue beneficiary units and evidence the issuance of 166,666,668 beneficiary units; the restated Articles shall now read as follows:

" **1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Garfunkelux Holdco 2 S.A. (the "Company"), a public limited liability company (*société anonyme*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, cooperation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at five million Euros and four cents (EUR 5,000,000.04) divided into five hundred million and four (500,000,004) shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders/Director(s), as applicable, subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Director(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Beneficiary Units. The Company has issued one hundred sixty-six million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-eight (166,666,668) Beneficiary Units in registered form for an Issue Price of twelve-thousand five hundred Euros (EUR12,500) which has been allocated to the BU Reserve (as defined below).

7.1. Authorisation to issue Beneficiary Units

Subject to the terms of any Arrangement (as defined below), the Director or the Board of Directors or any delegate(s) duly appointed by the Director or the Board of Directors, is authorised and may from time to time issue beneficiary units (parts bénéficiaires) (the "Beneficiary Units") to any person, who does not need to be a shareholder, against contributions in cash, contributions in kind, conversion of debt securities, or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Director or the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

The Director or the Board of Directors shall, in particular, issue additional Beneficiary Units, if and to the extent required by the terms of any Arrangement.

The issue price of any Beneficiary Unit (the "Issue Price") shall be allocated to a special reserve (the "BU Reserve"). The Beneficiary Units and the BU Reserve shall not form part of the share capital of the Company and shall carry those rights set out in these Articles.

The BU Reserve shall be distributable only upon repurchase or redemption of the Beneficiary Units or upon liquidation of the Company.

7.2. Form of Beneficiary Units

Beneficiary Units of the Company are in registered form only.

A register of holders of Beneficiary Units shall be kept at the registered office of the Company where it will be available for inspection by any holder of Securities. Ownership of registered Beneficiary Units will be established by inscription in the said register. Each Beneficiary Unit is indivisible. A Beneficiary Unit may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Beneficiary Unit notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole holder in respect of that Beneficiary Unit including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7.3. Rights of the Beneficiary Units

The Beneficiary Units shall not carry voting rights except that each Beneficiary Unit carries one (1) vote at any shareholders' meeting called to resolve upon the appointment or removal of Director(s) of the Company.

Each holder of Beneficiary Units shall be entitled to receive an annual distribution corresponding to 0.1% of the Issue Price of the Beneficiary Units held (the "Beneficiary Unit Entitlement") payable annually upon decision of the Shareholders' Meeting, at repurchase or redemption of the Beneficiary Units or upon liquidation of the Company. Any Beneficiary Unit Entitlement not paid in a year, shall continue to accrue until it is paid.

Subject to the terms of any Arrangement, the Company, through its Board of Directors, shall have the right to redeem the Beneficiary Units by providing written notice to the holder(s) of the Beneficiary Units that within one (1) business day (or such other time as the notice may specify, including, without limitation, immediately), all of the Beneficiary Units shall be fully redeemed by the Company for a price equal to the Issue Price of the Beneficiary Units plus any accrued but unpaid Beneficiary Unit Entitlement.

8. Transfer of Securities. The Shares and the Beneficiary Units (the "Securities") are freely transferable subject to the terms of these Articles and any Arrangement. Each Securities holder shall ensure that any transfer of Securities (or any interest or right arising therefrom or relating thereto) shall be made in accordance with the provisions of these Articles and any shareholders' and/or securities holder agreement or arrangement which may exist from time to time between the holders of Securities in the Company (or some of them) or the shareholders of the Company's parent (or some of them) (hereinafter an "Arrangement"). Any disposal or attempted disposal of any Securities in violation of any provision of the present Articles or any Arrangement (if any) shall be of no effect, and shall not be enforceable towards the Company and the Securities holders, and the Company shall not give effect to such disposal nor record such disposal in the relevant Securities registers or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

9. The directors.

9.1 Except in the circumstances described in Article 9.2, the Company must have at least three directors (each a "Director"), subject however to the terms of any Arrangement.

9.2 Where either:

9.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

9.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder.

9.3 A Director need not be a Shareholder.

9.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

9.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years.

9.6 A Director may be re-elected.

9.7 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

9.8 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

9.9 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

10. Powers of the directors.

10.1 The Company will be managed by the Director, in the case of a single director, or by a Board of Directors, in the case of several directors.

10.2 The Director or the Board of Directors, as applicable, has, subject to the terms of any Arrangement, the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

11. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

11.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;

11.2 if the Company has more than one Director, the sole signature of any Director;

11.3 the sole signature of any Managing Director (as defined in Article 12.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 12.1;

11.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 12.4 to the extent such a power has been delegated to him.

12. Delegation of powers.

12.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

12.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

12.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager or Daily Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

12.4 The Board of Directors may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

13. Board meetings.

13.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as chairman (the "Chairman").

13.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

13.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without

prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 13.5. In the case of an equality of votes, the Chairman will have no casting vote

13.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented.

13.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

13.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

13.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

13.8

13.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

13.8.2 Where the Company only has one Director, Article 13.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

13.8.3 Articles 13.8.1 and 13.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

14. Shareholders' resolutions.

14.1 The Shareholders shall, subject to the terms of any Arrangement, have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company during Shareholders' Meeting.

14.2 Where the Company has only one Shareholder:

14.2.1 he shall, subject to the terms of any Arrangement, exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

14.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

14.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share he holds.

14.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 14.5, 14.6, 14.7 and 17, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares or, where applicable, Beneficiary Units, represented.

14.5 Shareholders' Resolutions resolving on the appointment or the removal of any Director of the Company are only valid if a quorum representing 50% of the Shares and of the Beneficiary Units taken as a whole. Such decisions are passed by a majority of the votes cast.

14.6 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders and bondholders if any.

14.7

14.7.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

14.7.2 If the first of the conditions in Article 14.7.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

14.7.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

14.8 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders and, where applicable, all Beneficiary Unit holders have waived the

relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

14.9 A Shareholder and, where applicable, holder of a Beneficiary Unit, may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder or holder of a Beneficiary Unit.

14.10 Each Shareholder and Beneficiary Unit holder, where applicable, may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders and the Beneficiary Unit holders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder and the Beneficiary Unit holder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

14.11 The Shareholders and the Beneficiary Unit holders, where applicable, are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by video-conference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

14.12 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

14.13 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the fifteenth day of May at 2 p.m. in each year in the City of Luxembourg.

14.14 The Board of Directors and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

14.15 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

14.16 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

15. Statutory auditors.

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors (the "Statutory Auditors").

15.2 The Statutory Auditors are appointed by a Shareholders' Meeting which may also remove them at any time.

15.3 The number of Statutory Auditors and their fees are determined by a Shareholders' Meeting.

15.4 The term of office of Statutory Auditors must not exceed six years.

Statutory Auditors may be re-elected. In the event that a Statutory Auditor is appointed without any indication of the term of his appointment, his term is deemed to be six years.

15.5 If the number of Statutory Auditors falls for any reason to less than one half of the Statutory Auditors appointed, the Board of Directors must immediately convene a Shareholders' Meeting to fill the vacancies.

16. Business year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

17. Distributions on Securities.

17.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law, these Articles and any Arrangement, the Company may by Shareholders' Resolution declare distributions to Shareholders pro rata to the number of Shares held by them.

17.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law, these Articles and any Arrangement, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders pro rata to the number of Shares held by them.

17.4. The Company shall pay the Beneficiary Units Entitlement in accordance with article 7.

18. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

In the event of a dissolution and liquidation of the Company, any liquidation surplus shall be distributed in the following order:

- the holders of the Beneficiary Units shall receive an amount corresponding to (i) the Issue Price of the Beneficiary Units held by them plus (ii) the amount of any accrued but unpaid Beneficiary Units Entitlement;
- subject to the terms of any Arrangement, any remaining liquidation surplus shall be distributed to Shareholders pro rata to the number of Shares held by them.

19. Interpretation and Luxembourg law.

19.1 In these Articles:

19.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.

19.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

19.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

19.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand nine hundred Euros (EUR 6,900.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail to the fullest extent permitted by applicable law.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treizième jour d'octobre;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

Garfunkelux Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.495 (l'"Actionnaire Unique"),

en sa qualité d'Actionnaire Unique de Garfunkelux Holdco 2 S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.497 (la "Société"), constituée selon un acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} juin 2015, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 août 2015, numéro 2013, page 96606 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 13 octobre 2015 selon un acte du notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Actionnaire Unique est représenté par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'Actionnaire Unique, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 67 (1) et article 67 (2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un centime d'euro (0,01 EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions d'euros et trois centimes (5.000.000,03 EUR) à cinq millions d'euros et quatre centimes (5.000.000,04 EUR), par l'émission d'une (1) nouvelle action (la "Nouvelle Action"), ensemble

avec une prime d'émission d'un montant total de cent trente-six millions deux cent quarante mille six cent soixante-et-onze euros et quarante-deux centimes (136.240.671,42 EUR) intégralement libérée par voie d'apport en nature.

Souscription et Paiement

L'Actionnaire Unique a déclaré souscrire à la Nouvelle Action et de la libérer ensemble avec la prime d'émission intégralement par un apport en nature (l'"Apport") consistant en une créance d'un montant de cent trente-six millions deux cent quarante mille six cent soixante-et-onze euros et quarante-trois centimes (136.240.671,43 EUR), avec un montant d'un centime d'euro (0,01 EUR) alloué au capital social de la Société et un montant de cent trente-six millions deux cent quarante mille six cent soixante-et-onze euros et quarante-deux centimes (136.240.671,42 EUR) alloué au compte de prime d'émission de la Société. L'Actionnaire Unique a déclaré que la créance est incontestée et librement cessible, et être le seul détenteur de la créance dont il peut librement disposer.

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport d'évaluation de l'apport en nature a été émis le 13 octobre 2015 par Ernst & Young Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, qui donne la description de la méthode d'évaluation employée et qui conclut ce qui suit:

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 1 new share with a nominal value of EUR 0.01 each to be issued with total related share premium of EUR 136,240,671.42, hence total consideration amounting to EUR 136,240,671.43.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus, de sorte qu'il devra désormais se lire comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq millions d'euros et quatre centimes (5.000.000,04 EUR), représenté par cinq cent millions quatre (500.000.004) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de procéder à une refonte totale des statuts de la Société afin de, entre autres, autoriser la possibilité d'émettre des parts bénéficiaires et enregistrer dans ces statuts l'émission de 166.666.668 parts bénéficiaires; les statuts modifiés se liront dorénavant comme suit:

" **1. Forme sociale et nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Garfunkelux Holdco 2 S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes

sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

3.8 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des participations de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq millions d'euros et quatre centimes (5.000.000,04 EUR), représenté par cinq cent millions quatre (500.000.004) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément.

5.2 Les Actions sont sous la forme nominative.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires/Administrateurs, selon le cas, sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Administrateurs sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve d'une disposition contraire dans les présents Statuts.

5.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi Luxembourgeoise.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.

5.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Propriétaire de l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Parts Bénéficiaires. La Société a émis cent soixante-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-huit (166.666.668) Parts Bénéficiaires sous forme nominative pour un Prix d'Emission de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) qui ont été allouées à la Réserve PB (telle que définie ci-dessous).

7.1 Autorisation d'émettre des Parts Bénéficiaires

Sous réserve des termes de tout Accord (tel que défini ci-dessous), l'Administrateur ou le Conseil d'Administration ou tout délégué(s) dûment nommés par l'Administrateur ou le Conseil d'Administration, est autorisé et peut de temps en temps émettre des parts bénéficiaires (les "Parts Bénéficiaires") à toute personne, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, contre des apports en numéraire, des apports en nature, une conversion d'instruments de dette, ou par voie de constitution de réserves disponibles aux moments et aux termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) peut/peuvent décider à sa/leur discrétion.

L'Administrateur ou le Conseil d'Administration peut, en particulier, émettre des Parts Bénéficiaires supplémentaires si et dans la mesure où cela est requis par les termes de tout Accord.

Le prix d'émission de toute Part Bénéficiaire (le "Prix d'Emission") sera alloué à une réserve spéciale (la "Réserve PB"). Les Parts Bénéficiaires et la Réserve PB ne feront pas parti du capital social de la Société et donneront droit aux droits définis dans les présents Statuts.

La Réserve PB sera distribuable seulement en cas de rachat ou de remboursement des Parts Bénéficiaires ou en cas de liquidation de la Société.

7.2 Forme des Parts Bénéficiaires

Les Parts Bénéficiaires de la Société sont uniquement sous forme nominative.

Un registre des détenteurs de Parts Bénéficiaires sera gardé au siège social de la Société où il sera consultable par tout détenteur de Titres. La détention de Parts Bénéficiaires inscrites sera établie par l'inscription audit registre. Chaque Part Bénéficiaire est indivisible. Une Part Bénéficiaire peut être enregistrée au nom de plus d'une personne sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Bénéficiaire notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société traitera avec ce représentant comme s'il était le seul détenteur de cette Part Bénéficiaire y compris pour les besoins de droits de votes, droits de dividendes et ou droits de paiements.

7.3 Droits des Parts Bénéficiaires

Les Parts Bénéficiaires ne donneront pas droit aux droits de votes à l'exception que chaque Part Bénéficiaire donnera droit à un (1) vote à chaque assemblée d'actionnaires convoquée aux fins de décision quant à la nomination ou la révocation d'Administrateur(s) de la Société.

Chaque détenteur de Parts Bénéficiaires aura droit de recevoir une distribution annuelle correspondant à 0,1% du Prix d'Emission des Parts Bénéficiaires détenues (le "Droit de Part Bénéficiaire") payable annuellement sur décision de l'Assemblée des Actionnaires, en cas de rachat ou remboursement des Parts Bénéficiaires ou en cas de liquidation de la Société. Tout Droit de Part Bénéficiaire non payé dans une année continuera d'accroître jusqu'à son paiement.

Sous réserve des conditions de tout Accord, la Société, à travers son Conseil d'Administration, aura le droit de rembourser les Parts Bénéficiaires en stipulant par notification écrite au détenteur(s) des Parts Bénéficiaires que dans un délai d'un (1) jour ouvrable (ou tout autre délai tel que spécifié dans la notification, y compris, sans s'y limiter, immédiatement), toutes les Parts Bénéficiaires devront être remboursées par la Société pour un prix équivalent au Prix d'Emission des Parts Bénéficiaires plus tout Droit de Part Bénéficiaire accumulé mais impayés.

8. Cession de Titres. Les Actions et la Parts Bénéficiaires (les "Titres") sont librement cessibles sous réserve des termes des présents Statuts et de tout Accord. Chaque détenteur de Titres s'assurera que toute cession de Titres (ou tout intérêt ou droit en découlant ou y relatif) soit faite conformément aux dispositions des présents Statuts et de tout pacte ou accord d'Actionnaires et/ou détenteurs de titres pouvant exister de temps en temps entre les détenteurs de Titres de la Société (ou certains d'entre eux) ou les actionnaires de la société mère de la Société (ou certains d'entre eux) (ci-après un "Accord").

Toute cession ou tentative de cession de tous Titres faite en violation de toute disposition des présents Statuts ou de tout Accord (le cas échéant) sera sans effet et ne sera pas exécutoire envers la Société et les détenteurs de Titres, et la Société ne donnera pas effet à cette cession ni n'enregistrera cette cession dans les registres de Titres respectifs ou ne traitera en aucun cas tout cessionnaire prétendu à ces Titres comme propriétaire de ces Titres.

9. Conseil d'administration.

9.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 9.2, la Société devra avoir au minimum trois (3) administrateurs (chacun un "Administrateur"), sous réserve toutefois des termes de tout Accord.

9.2 Si:

9.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

9.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

9.3 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.

9.4 Une société peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnelle jusqu'à la nomination simultanée d'un successeur.

9.5 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

9.6 Un Administrateur peut être réélu.

9.7 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

9.8 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour n'importe quelle raison, les Administrateurs restants devront remplir la vacance provisoirement; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

9.9 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un autre Administrateur avant la fin de son mandat d'Administrateur, l'Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la fin du mandat de l'Administrateur qu'il remplace, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

10. Pouvoirs des administrateurs.

10.1 La Société est administrée par un Administrateur, dans le cas d'un administrateur unique, ou par a Conseil d'Administration, dans le cas de plusieurs administrateurs.

10.2 L'Administrateur ou le Conseil d'Administration, selon le cas, a, sous réserve des termes de tout Accord, le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

11. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

11.1 si la Société a un Administrateur, la signature unique de cet Administrateur;

11.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, la signature unique de tout Administrateur;

11.3 la signature unique de tout Administrateur Délégué (tel que défini à l'article 12.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 12.1;

11.4 la signature unique de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 12.4 et dans la mesure du pouvoir délégué.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Administrateur Général") agissant seul ou conjointement.

12.2 Un Administrateur Général peut ne pas être Actionnaire.

12.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Administrateur(s) Général(aux) peut(peuvent), mais ne doit(doivent) pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale, et ses(leurs) pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.

12.4 Le Conseil d'Administration peut déléguer toute partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et peut révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

13. Réunion du conseil d'administration.

13.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration devra nommer un des Administrateurs comme président (le "Président").

13.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais pas une autre personne) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à un Conseil d'Administration à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5. En cas d'égalité des votes, le Président n'aura pas de vote prépondérant.

13.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés.

13.5 Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre d'Administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au Siège Social.

13.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et chacun signé par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

13.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.

13.8

13.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") en conflit avec celui de la Société soumise pour approbation au Conseil d'Administration doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

13.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 13.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.

13.8.3 Les Articles 13.8.1 et 13.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

14. Assemblée générale.

14.1 Les Actionnaires doivent, sous réserves des termes de tout Accord, avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la Société lors des Assemblées Générales.

14.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

14.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales;

14.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

14.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action qu'il détient.

14.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 14.5, 14.6 et 17, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions ou, le cas échéant, de Parts Bénéficiaires, représentées.

14.5 Les Décisions des Actionnaires décidant de la nomination ou de la révocation de tout Administrateur de la Société ne sont valides que si un quorum représentant 50% des Actions et des Parts Bénéficiaires prises dans leur ensemble. Ces décisions sont adoptées à la majorité des votes exprimés.

14.6 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires et des détenteurs d'obligation s'il y en a.

14.7

14.7.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les

modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

14.7.2 Si la première condition de l'article 14.7.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibèrera valablement quelle que soit la proportion d'Actions représentées.

14.7.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

14.8 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires et, le cas échéant, tous les détenteurs de Part Bénéficiaire ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

14.9 Un Actionnaire et, le cas échéant, détenteur de Part Bénéficiaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire ou détenteur de Part Bénéficiaire.

14.10 Chaque Actionnaire et détenteur de Part Bénéficiaire, le cas échéant, peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires et les détenteurs de Part Bénéficiaire ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire et au détenteur de Part Bénéficiaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

14.11 Les Actionnaires et les détenteurs de Part Bénéficiaire, le cas échéant, sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visio-conférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité et votant. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.12 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

14.13 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le quinzième jour du mois de mai à 14h00 chaque année dans la ville de Luxembourg.

14.14 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peuvent convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social en indiquant l'ordre du jour.

14.15 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion, dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

14.16 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent ensemble au moins dix pour cent du capital souscrit, peut (peuvent) demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

15. Auditeurs.

15.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes (les "Commissaires aux Comptes").

15.2 Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui peut également les révoquer à tout moment.

15.3 Le nombre de Commissaires aux Comptes et leurs rémunérations sont déterminés par l'Assemblée générale.

15.4 La durée du mandat des Commissaires aux Comptes ne peut pas excéder six ans. Les Commissaires aux Comptes peuvent être réélus. Dans l'hypothèse où un Commissaire aux Comptes est nommé sans indication de la durée de son mandat, son mandat est réputé être de six ans.

15.5 Si le nombre de Commissaire aux Comptes tombe pour une quelconque raison à moins de la moitié des Commissaires aux Comptes nommés, le Conseil d'Administration doit immédiatement convoquer une Assemblée Générale pour remédier à la vacance.

16. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17. Distribution sur les Titres.

17.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pourcent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

17.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise, des présents Statuts et de tout Accord, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, déclarer des distributions aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

17.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise, des présents Statuts et de tout Accord, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

17.4. La Société pourra payer le Droit de Part Bénéficiaire conformément à l'article 7.

18. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

En cas de dissolution ou de liquidation de la Société tout surplus de liquidation sera distribué dans l'ordre suivant:

- le détenteur des Parts Bénéficiaires recevront un montant correspondant au (i) Prix d'Emission des Parts Bénéficiaires détenues par eux, plus (ii) le montant de tout Droit de Parts Bénéficiaires accumulé mais impayé;
- sous réserve des termes de tout Accord, tout surplus de liquidation restant sera distribué aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

19. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

19.1 Dans les présents Statuts:

19.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

19.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

19.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

19.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.»

Coûts

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit devant être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement six mille neuf cents euros (EUR 6.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française, et qu'à la demande de cette même personne comparante, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi dans toute la mesure permise par la loi applicable.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de ce document.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, qui est connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 octobre 2015. 2LAC/2015/23408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173722/811.

(150192317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Altraplan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 55.381.

In the year two thousand and fifteen, the eighteenth day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 55.381 (the Company).

The Company was incorporated on June 10th, 1996 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary at that time residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 September 1996 under number 476. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary at time residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 16 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 March 2010 under number 658.

THERE APPEARED:

NPG Wealth Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 68.938 and holder of all of the two hundred forty-three thousand four hundred twenty-one (243,421) shares in the Company (the sole shareholder),

here represented by Antonio CORPAS, Tax & Legal Head and General Counsel, residing professionally in Luxembourg, by virtue of power of attorney given under private seal in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on November 16th, 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of forty-six million eight hundred seventy-one thousand eight hundred seventy-two euro (EUR 46,871,872) to the amount of seven million one hundred thirty-two thousand two hundred fifty-seven euro (EUR 7,132,257) represented by two hundred forty-three thousand four hundred twenty-one (243,421) shares without any expressed nominal value, by absorption and offset of the cumulated losses of the Company amounting to thirty-nine million seven hundred thirty-nine thousand six hundred fifteen euros (EUR 39,739,615) as at 31 December 2014, without cancellation of shares but by the sole reduction of the accounting value of the existing shares in due proportion;

3. Increase of the capital of the Company by an amount of six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-five euro and ten eurocents (EUR 6,999,975.10) in order to bring it from its present amount of seven million one hundred thirty-two thousand two hundred fifty-seven euro (EUR 7,132,257) to the amount of fourteen million one hundred thirty-two thousand two hundred and thirty-two euro and ten eurocents (EUR 14,132,232.10), by way of the issuance of two hundred thirty-eight thousand nine hundred and seven (238,907) new shares without any expressed nominal value;

4. Subscription and full payment of the above share capital increase by a contribution in cash by the sole shareholder; it being understood that (i) an amount of six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-five euro and ten eurocents (EUR 6,999,975.10) shall be allocated to the share capital account of the Company and (ii) an amount of twenty-four euro and ninety eurocents (EUR 24.90) shall be allocated to the share premium account of the Company;

5. Amendment to article 3 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above share capital decrease and increase; and

6. Amendment to the share register of the Company to reflect the above items of the agenda with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the necessary amendments to the share register of the Company.

Then, the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of forty-six million eight hundred seventy-one thousand eight hundred seventy-two euro (EUR 46,871,872) to the amount of seven million one hundred thirty-two thousand two hundred fifty-seven euro (EUR 7,132,257) represented by two hundred forty-three thousand four hundred twenty-one (243,421) shares without any expressed nominal value, without the cancellation of shares but by the sole reduction of the accounting value of the existing shares in due proportion, by absorption and offset of the cumulated losses of the Company amounting to thirty-nine million seven hundred thirty-nine thousand six hundred and fifteen euro (EUR 39,739,615) as at 31 December 2014 which are split between the losses brought forward amounting to thirty-six million five hundred eighty-eight thousand six hundred and fifty-eight euro (EUR 36,588,658) and the 2014 losses amounting to three million hundred fifty thousand nine hundred fifty-seven euro (EUR 3,150,957) in accordance with article 69 (4) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

Proof of the losses has been evidenced to the undersigned notary by the audited annual financial statements of the Company for the financial year ended 31st December 2014.

Third resolution

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-five euro and ten eurocents (EUR 6,999,975.10) in order to bring it from its present amount of seven million one hundred thirty-two thousand two hundred fifty-seven euro (EUR 7,132,257) represented by two hundred forty-three thousand four hundred twenty-one (243,421) shares without any expressed nominal value, to the amount of fourteen million one hundred thirty-two thousand two hundred and thirty-two euro and ten eurocents (EUR 14,132,232.10), by way of the issuance of two hundred thirty-eight thousand nine hundred and seven (238,907) new shares without any expressed nominal value.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder, duly represented as stated above, declares to subscribe to the newly issued shares without any expressed nominal value and to fully pay it up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of seven million euro (EUR 7,000,000), which shall be allocated as follows:

- an amount of six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-five euro and ten eurocents (EUR 6,999,975.10) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of twenty-four euro and ninety eurocents (EUR 24.90) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of seven million euro (EUR 7,000,000) is at the disposal of the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 3 of the Articles, which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 3.** The corporate capital is fixed at fourteen million one hundred thirty-two thousand two hundred and thirty-two euro and ten eurocents (EUR 14,132,232.10), represented by four hundred eighty-two thousand three hundred and twenty-eight (482,328) shares without expressed nominal value.”

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, to proceed on behalf of the Company with the necessary amendments to the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand five hundred euro (EUR 5,500).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit novembre.

Par devant Nous, Maître SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenu

l'Assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Altraplan Luxembourg S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 55.381 (la Société).

La Société a été créée en date du 10 juin 1996 par acte notarié de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 476 du 24 septembre 1996. Depuis cette date, les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière modification date du 16 février 2010, par acte notarié établi par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié dans le Mémorial numéro 658 du 29 mars 2010.

A COMPARU:

NPG Wealth Management S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.938, détenteur de l'intégralité des deux cent quarante-trois mille quatre cent vingt et une (243.421) actions de la société (l'Actionnaire unique),

ici représentées par Antonio CORPAS, Directeur juridique, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 16 novembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom et pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, sera jointe au présent acte afin d'être enregistrée avec cet acte auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

L'Actionnaire unique a demandé au notaire soussigné, de prendre note de ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dispense d'avis de convocation;
2. Réduction du capital social de la société de son montant actuel de quarante-six millions huit cent soixante et onze mille huit cent soixante-douze euros (EUR 46.871.872) jusqu'à un montant de sept millions cent trente-deux mille deux cent cinquante-sept euros (EUR 7.132.257) représenté par deux cent quarante-trois mille quatre cent vingt et une (243.421) actions sans valeur nominale, par absorption et compensation des pertes accumulées par la Société se montant à trente-neuf millions sept cent trente-neuf mille six cent quinze euros (EUR 39.739.615) au 31 décembre 2014, sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des actions existantes à due concurrence;
3. Augmentation subséquente du capital social de la Société d'un montant de six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros et dix cents (EUR 6.999.975,10) afin de le porter de son montant actuel de sept millions cent trente-deux mille deux cent cinquante-sept euros (EUR 7.132.257) à un montant de quatorze millions cent trente-deux mille deux cent trente-deux euros et dix cents (EUR 14.132.232,10) par voie de l'émission de deux cent trente-huit mille neuf cent sept (238.907) nouvelles actions sans valeur nominale;
4. Souscription et paiement complet de l'augmentation de capital précisée ci-dessus par un apport en numéraire étant entendu que (i) un montant de six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros et dix cents (EUR 6.999.975,10) sera alloué au capital social de la Société et (ii) un montant de vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 24,90) devra être alloué à la prime d'émission de la Société;
5. Modification de l'article 3 des statuts (les Statuts) de la Société afin de prendre en compte la réduction et l'augmentation du capital social subséquente mentionnées ci-dessus;
6. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de prendre en compte les changements susmentionnés. Pouvoir et qualités donnés aux administrateurs de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'émission des nouvelles Parts Sociales au registre des actionnaires de la Société.

Ensuite, l'Actionnaire unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant présente ou représentée lors de l'Assemblée, l'Assemblée décide de se dispenser des avis de convocation, l'Actionnaire unique se considérant valablement convoqué et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour, ce dernier lui ayant été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique approuve la réduction du capital social de la Société de son montant actuel de quarante-six millions huit cent soixante et onze mille huit cent soixante-douze euros (EUR 46.871.872) jusqu'à un montant de sept millions cent trente-deux mille deux cent cinquante-sept euros (EUR 7.132.257) représenté par deux cent quarante-trois mille quatre cent vingt et une (243.421) actions sans valeur nominale, sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des actions existantes à due concurrence, par absorption et compensation des pertes accumulées par la Société se montant à trente-neuf millions sept cent trente-neuf mille six cent quinze euros (EUR 39.739.615) au 31 décembre 2014, qui se décomposent en des pertes reportées pour trente-six millions cinq cent quatre-vingt-huit mille six cent cinquante-huit euros (EUR 36.588.658) et les pertes 2014 d'un montant de trois millions cent cinquante mille neuf cent cinquante-sept euros (EUR 3.150.957) en accord avec l'article 69 (4) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915, telle que modifiée.

La preuve des pertes a été rapportée au notaire soussigné par l'ajout au dossier des états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

Troisième résolution

L'Actionnaire unique approuve l'augmentation du capital social de la Société avec effet immédiat, d'un montant de six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros et dix cents (EUR 6.999.975,10) afin de faire passer le capital social de la Société de son montant actuel de sept millions cent trente-deux mille deux cent cinquante-sept euros (EUR 7.132.257) représenté par deux cent quarante-trois mille quatre cent vingt et une (243.421) actions sans valeur nominale, à un montant de quatorze millions cent trente-deux mille deux cent trente-deux euros et dix cents (EUR 14.132.232,10) par voie d'émission de deux cent trente-huit mille neuf cent sept (238.907) nouvelles actions sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Actionnaire unique accepte et minute la souscription et le paiement total de l'augmentation de capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Actionnaire unique dûment représenté tel que décrit supra, déclare souscrire aux nouvelles actions sans valeur nominale et paie en totalité en numéraire un montant total de sept millions d'euros (EUR 7.000.000) qui sera alloué de la façon suivante:

- un montant de six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros et dix cents (EUR 6.999.975,10) sera alloué au capital social de la Société; et
- un montant de vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 24,90) devra être alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant agrégé de sept millions d'euros (EUR 7.000.000) est ainsi à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Sixième résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société comme suit, pour tenir compte des résolutions précédentes:

« **Art. 3.** Le Capital Social est fixé à quatorze millions cent trente-deux mille deux cent trente-deux euros et dix cents (EUR 14.132.232,10) représenté par quatre cent quatre-vingt-deux mille trois cent vingt-huit (482.328) actions sans valeur nominale.»

Septième résolution

L'Actionnaire unique approuve la modification du registre des actionnaires de la société et accorde pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, d'amender le registre des actionnaires de la Société afin de prendre en compte l'augmentation de capital.

Coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges de toute sorte pris en charge par la Société résultant de ce présent acte sont estimés approximativement à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, à la requête de la partie présente, cet acte est établi en anglais, suivi d'une version française, et que dans le cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour déclaré précédemment.

Après lecture de cet acte à haute et vive voix, le notaire le signe avec les membres de l'Assemblée et le représentant autorisé de l'Actionnaire unique.

Signé: A. Corpas et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 novembre 2015. 2LAC/2015/26924. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195150/225.

(150218880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Realview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse.

R.C.S. Luxembourg B 70.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174004/9.

(150192333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Ruksun Properties SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 192.724.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 octobre 2015

Monsieur Sunil KHITRI,

demeurant à L-1947 Luxembourg, 14, rue Joseph Leydenbach,

associé unique de la société a décidé de transférer le siège social à L-1470 LUXEMBOURG, 44, ROUTE D'ESCH.

Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Sunil KHITRI.

Référence de publication: 2015174002/12.

(150193022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

ALEF II, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 186.136.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174196/9.

(150193126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Aero-Flux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3250 Bettembourg, 18, rue Klensch.

R.C.S. Luxembourg B 106.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174188/9.

(150193534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

**Soludim S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Residia Immobilier S.à r.l.).**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 223, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 122.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015173996/11.

(150192356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Safety Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.837.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 168.602.

Les comptes annuels au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174020/10.

(150192753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Sunrise Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174038/10.

(150192814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Architecte Claude Buttet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 10, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 138.280.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015174208/10.

(150193944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Aza Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 186.212.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015174175/11.

(150193389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Allegion Lux Financing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.173.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de la société Allegion Luxembourg Holding and Financing S.à r.l, associé unique de la Société, a été transféré au 26 boulevard Royal L-2449 Luxembourg, avec effet au 22 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174155/14.

(150193554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Ales Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 192.920.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174152/10.

(150193447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Alcentra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.085.

Der Sitz der Gesellschaft wird zum 26. Oktober 2015 von 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg nach 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, verlegt.

Alcentra S.à r.l.

Référence de publication: 2015174151/10.

(150193132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Agence Immobilière Waldbillig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7222 Walferdange, 62, rue de Dommeldange.
R.C.S. Luxembourg B 143.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015174150/10.

(150193097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

SMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 193.887.

Les comptes annuels pour la période du 8 janvier 2015 (date d'incorporation) au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174058/10.

(150192285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

PRG Subsidiary 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.086.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of October

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

The company “PRG GERMANY (HOLDING) S.à r.l.”, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 117.092, having its registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl.

here represented hereby by Mr. Anthony THILLMANY, private employee, professionally residing at ESCH-SUR-ALZETTE, (the proxyholder) by virtue of proxy given under private seal.

Proxy, has been signed «ne varietur» by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present act with which it will be registered,

The appearing party is the Sole Shareholder of “PRG SUBSIDIARY 1 S.à r.l.” (the Company), a Société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 117.086, incorporated by deed executed before the notary Me Tom METZLER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30th May 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 19th August 2006, N° 1581

The appearing party representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings of the Company (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Michael MCCAMMOND, born on the 07th april 1970 in Goroka (Papua New Guinea), residing professionally at 43 BIRCHINGTON ROAD CROUCH END, N8 8HP, LONDON, United Kingdom, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator the broadest powers foreseen to articles 144 and following ones of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law of 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law of 1915, without the prior authorization of the general meeting of shareholders. The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company. The Liquidator may, under its sole responsibility and under the individual signature of its representative, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorized to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law of 1915.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of managers for the exercise of their mandates up to the present day.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its liquidation, have been estimated at 1.200,-. Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française

L'an deux mille quinze, le vingt octobre

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussignée,

A comparu:

La société à responsabilité limitée «PRG GERMANY (HOLDING) S.à r.l.», immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.092, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, (le mandataire) en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de associé unique et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «PRG Subsidiary 1 S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.086, constituée le 30 mai 2006 suivant acte de Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 août 2006 sous le numéro 1581.

La comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société à pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de dissoudre la Société et de lancer procédure de liquidation la Société.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Michael MCCAMMOND, né le 07 avril 1970 à Goroka (Papouasie-Nouvelle-Guinée), demeurant professionnellement à 43 BIRCHINGTON ROAD CROUCH END, N8 8HP, Londres, Royaume-Unis, (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'associée unique décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société. Le Liquidateur pourra déléguer, chacun individuellement et sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'accorder décharge pleine et entière au(x) gérant(s) de la Société pour l'exercice de leurs mandats à compter de la date du présent acte.

Frais

Les dépenses, frais, charges et frais de liquidation dûs en vertu des présentes sont à la charge de la Société et sont estimés à 1.200.- Euros

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173983/102.

(150192786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Skywood Realty I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 174.615.

—

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 20 Octobre 2015

1. Madame Valérie Fisson a démissionné de son mandat de Gérant avec effet au 20 Octobre 2015.

2. Monsieur Frank Pletsch, né le 15 juillet 1974 à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme Gérant avec effet au 20 Octobre 2015 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 22.10.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Skywood Realty I Sàrl

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015174029/16.

(150192586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Soludim S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Residia Immobilier S.à r.l.).**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 223, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 122.039.

—

L'an deux mille quinze, le douze octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean-François BEAULIEU, employé, né à Thionville (France), le 29 juillet 1969, demeurant à L-1321 Luxembourg, 223, rue de Cessange,

ici représenté par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Residia Immobilier S.à r.l.", avec siège social à L-1321 Luxembourg, 223, Rue de Cessange, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 122039), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 58 du 26 janvier 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en «Soludim S.à r.l.» et de modifier l'article trois (3) des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de Soludim S.à r.l., société luxembourgeoise de gestion d'immeubles».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social afin de donner à l'article 2 (deux) des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière et l'administration de biens syndic de copropriété, l'acquisition, la détention, la vente, l'échange, la promotion, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la location, la cession, tant pour compte propre que pour compte de tiers, seule ou en association, de tous biens et droits réels immobiliers.

La société a également pour objet la prise de participations et d'intérêts, sous quelques forme que ce soit, par achat, échange, option, mise en valeur de titres ou toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoise ou étrangères ayant un objet social de même nature; ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut, notamment par voie d'apport d'immeuble, participer à la création et au développement de toutes formes de sociétés.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou dans l'intérêt d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant

au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, capital, prêts, avances, hypothèques ou autres garanties;

Subséquentement à la réalisation de l'objet social, tous droits de propriété intellectuelle ou licences de toutes natures dont la société deviendrait propriétaire ou aurait le contrôle, pourront également être mis en valeur par tous moyens appropriés.

La société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement,

en tout ou partie à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cent soixante-dix euros (970,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 octobre 2015. Relation GAC/2015/8874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015173995/59.

(150192298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Simon Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Simon Europe 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015174028/11.

(150192804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

L'art de Fer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4820 Rodange, 3, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 196.104.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société le 6 octobre 2015

L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Monsieur Mihajlo Dukic, né à Bijeljina (Bosnie-Herzégovine), le 18 septembre 1956, demeurant à BIH-76300 Bijeljina, Ulica Marka Miljanova, N2, a transféré cent parts sociales (100) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée unipersonnelle L'Art de Fer S.à r.l., à Madame Dragana Todorovic, née à Bijeljina, le 08 octobre 1972, demeurant à BIH-76310 Bijeljina, Trnjaci bb, suivant acte sous seing privé intervenu en date du 1^{er} septembre 2015.

Nomination du nouveau gérant-administratif, Madame Dragana Todorovic, née à Bijeljina, le 08 octobre 1972, demeurant à BIH-76310 Bijeljina, Trnjaci bb, pour une durée indéterminée.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la gérance

Référence de publication: 2015174509/20.

(150193941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.
